



Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESSA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU (à compter de la question n°5), **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), **Champoux :** M. Romain VIENET à M. René BLAISON, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, **Nancray :** M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00092

Rapport n°13 - Conseil de Développement Participatif : Bilan 2024 et projets 2025

Conseil de Développement Participatif : Bilan 2024 et projets 2025

Rapporteur : M Olivier GRIMAITRE, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°1	19/03/2025	Favorable
Bureau	27/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé : Le rapport a pour objet un point sur les travaux du CDP en 2024 sur le Contrat Local de Santé, la saisine sur les Energies renouvelables et la sobriété énergétique et enfin la mise en œuvre d'une stratégie de communication. Pour l'année 2025, le CDP poursuivra les travaux sur ces thématiques et proposera une autosaisine sur l'Eau.

I - Rappel

En application de l'article L.5211-10-1 du CGCT, le Conseil de Développement Participatif (CDP) est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire de GBM a donné délégation au Bureau pour « saisir le Conseil de Développement Participatif (CDP) sur tout sujet que le Bureau jugera à la fois pertinent et nécessaire au dynamisme et à l'avenir de GBM », qu'il s'agisse de saisines obligatoires ou facultatives.

Le règlement intérieur du CDP par Grand Besançon Métropole (GBM) prévoit que le Conseil de Développement peut se saisir ou être saisi sur toute question (consultation obligatoire ou non) pouvant alimenter les réflexions des élus communautaires et des services. Il précise que « le Bureau communautaire saisit le Bureau du conseil de développement par un courrier formel envoyé par voie postale ou dématérialisée (...) ».

II - Points sur les travaux du CDP en 2024

Pour l'année 2024, Grand Besançon Métropole a saisi officiellement le CDP sur le Contrat Local de Santé et sur l'énergie.

A) Contrat Local de Santé

La présentation du diagnostic territorial de santé Grand Besançon Métropole à laquelle les deux co-présidents ont participé s'est déroulée en décembre 2023. Elle ouvrait l'année 2024 comme année de la révision du Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2025-2029 avec cinq enjeux : développer les accès aux soins, prévention, éducation à la santé, le vieillissement, enjeux climatiques.

Pour avoir une vue plus claire, une présentation du CLS a été faite lors du bureau du CDP du 18 mars 2024. Au terme d'un échange approfondi, deux points ont été actés. En premier lieu, par manque de compétence et d'expertise, le CDP en tant qu'organisme ne pouvait investir pleinement un atelier sur l'un des thèmes des groupes de travail du CLS : Santé mentale, Personnes âgées, Santé vie affective et sexuelle, Urbanisme. Toutefois, les membres du CDP ont été invités à participer, à ces groupes de travail en vue du CLS 2025-2029 et d'en rendre compte aux instances du CDP ce que certains membres ont fait.

B) Saisine sur le thème de la sobriété énergétique

Dès 2003, Grand Besançon Métropole a indiqué au CDP qu'il serait intéressé par un travail du CDP sur les thèmes de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Pour y répondre, un groupe de travail a été constitué en janvier 2024: il a constaté que cette saisine, était trop générale pour apporter un éclairage utile à GBM : il fallait donc restreindre son domaine. Mais il est apparu que le CDP n'en avait pas les capacités en lui-même et qu'un apport extérieur lui était nécessaire pour mieux cadrer la saisine et avoir les informations sur la situation dans le Grand Besançon Métropole.

C'est pourquoi, après avoir rencontré Mme. Lorine GAGLIOLLO (Vice-Présidente Développement durable, énergie, environnement), le service « Environnement Cadre de vie » et M. Geoffroy DARMENCIER (Département Transition écologique), Caroline CHALAMON (chargée de mission Transition écologique) et questionné à nouveau la Présidente de GBM, il est convenu que le CDP travaille sur la question de la sobriété énergétique en tentant de répondre, à travers ses travaux, aux trois questions suivantes :

- Comment agir durablement en faveur de la sobriété énergétique ?
- Comment stimuler l'engagement citoyen pour réduire la consommation énergétique ?
- Une sobriété énergétique juste et efficace, c'est quoi pour vous ?

C) Stratégie de communication

Dans l'objectif de reconstruire une dynamique nouvelle et de remobiliser les membres du CDP, le Bureau du CDP a décidé de mettre en place une stratégie de communication renouvelée, visant à mieux valoriser les actions et initiatives du CDP.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- **Renforcer la visibilité et la compréhension de l'instance** : Il s'agit de mieux faire connaître le rôle du CDP et ses actions auprès des élus du territoire, du grand public, des acteurs socio-économiques, ainsi que des services de la collectivité.
- **Optimiser la gestion des membres** : Cela inclut le recrutement, le remplacement, la représentation et l'implication des membres au sein du CDP, afin d'assurer une participation active et équilibrée.

Afin de réfléchir à ces enjeux, des ateliers ont été organisés avec pour objectifs :

- **Réaliser un diagnostic collectif** : Identifier les freins actuels, les leviers potentiels à développer et les opportunités à saisir pour renforcer l'efficacité du CDP.
- **Formuler les attentes pour le CDP de demain** : Réfléchir à une méthodologie de travail plus adaptée, à une communication améliorée et à de nouvelles stratégies pour attirer de nouveaux membres et fidéliser les membres existants.

Pour mettre en œuvre ces actions, quatre groupes de travail ont été créés, chacun ayant des objectifs spécifiques :

- Groupe « Communication » :
 - Définir le cadre du groupe de travail permanent "Communication et vie de l'instance" ;
 - Actualiser et structurer la communication générale de l'instance ;
 - Sélectionner un outil de publication pour diffuser les actualités du CDP ;
 - Élaborer un plan de communication afin de sensibiliser les élus et les services.
- Groupe « Formation et planification » :
 - Identifier les outils de collaboration interne adaptés et organiser des sessions de formation ;
 - Mettre en place un planning annuel partagé, afin de mieux coordonner les actions du CDP.
- Groupe « Méthodes » :
 - Développer une méthodologie de travail pour chaque groupe de travail ;

- Co-construire une méthodologie de travail commune avec les élus et les services, afin de renforcer l'efficacité des actions.
- Groupe « Compétences et recrutement » :
 - Créer un annuaire des compétences, en remplacement de l'ancien trombinoscope ;
 - Concevoir un parcours d'intégration pour les nouveaux membres, pour favoriser leur accueil et leur engagement ;
 - Lancer une campagne de recrutement ciblée, afin d'attirer de nouveaux membres motivés et diversifiés.

III – Informations sur le programme de travail pour 2025

A) Contrat Local de Santé

Une proposition de saisine au CDP sera proposée en 2025 sur une question sur l'un de ces thèmes en adéquation avec les services de la Ville telle que :

- Comment rendre les Grand(e)s Bisontin(e)s acteurs(rices) de leur santé ?
- Quel questionnaire pour recueillir la parole des Grand(e)s Bisontin(e)s sur leurs besoins en santé/prévention ?
- Quelles actions concevoir pour sensibiliser le grand public à l'adaptation nécessaire de la société aux défis climatiques ? A la démarche Une Seule Santé ?
- Quelles actions concevoir pour sensibiliser le grand public à l'urbanisme favorable à la santé ?
- Quel(s) outil(s) de prévention concevoir pour prévenir les problèmes de santé mentale des personnes âgées ?
- Quel format pour un événement grand public sur les dispositifs de prévention...

Un groupe de travail sera mis en place.

B) Energies renouvelables :

La saisine portera sur le ~~ressenti~~ la sobriété énergétique. Le groupe de travail déjà constitué reprendra ses travaux en 2025.

Le CDP cherchera :

- à mieux s'approprier le sujet,
- à regarder dans d'autres territoires comment cette question est traitée, à repérer des supports utiles (ouvrages, podcast, outils de formation et d'animation grand public...),
- à réfléchir à la manière d'accueillir, aux outils à mobiliser pour travailler avec les habitants et acteurs du territoire sur ce sujet.

Les travaux du CDP viendront éclairer le service Environnement qui fera lui aussi de la sobriété énergétique l'un de ses axes de travail en 2025.

C) Stratégie de communication

Les quatre groupes de travail poursuivront leurs travaux pour une mise en œuvre des actions de communication au cours du second semestre 2025.

D) Auto-saisine sur l'Eau en 2025

Une autosaisine sur l'eau est en cours de définition. Les pistes de travail envisagées porteraient sur la tarification, l'éducation à la sobriété et à l'adaptation de notre territoire. Un groupe de travail a été constitué. Une première rencontre avec M. Christophe LIME (Vice-Président Gestion de l'eau potable et des eaux fluviales, impact des eaux usées) a eu lieu en 2024. Les travaux du CDP sur le sujet commenceront en collaboration avec le Département Eau et Assainissement de GBM au premier trimestre 2025.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux du Conseil de Développement Participatif pour l'année 2024 et du programme de travail pour l'année 2025.

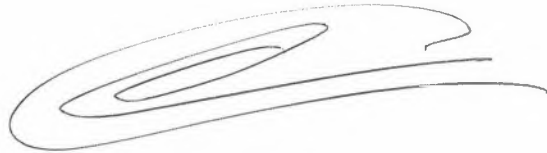
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a small flourish.

Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon